

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1845

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 48

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et rendus obligatoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un enjeu important est que l'agronomie, la diversité génétique, les effets environnementaux des intrants, le fonctionnement des sols et les exploitations à haute valeur environnementale soient intégrés dans tous les enseignements agricoles de manière obligatoire et non seulement renforcés là où cet enseignement est déjà délivré.